L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS :
JEUDI MATIN, 23 JUIN 1836.

POUR PRESIDENT.

M. VAN BUREN.

POUR VICE PRESIDENT :

RD. M. JOHNSON.

"Je préfère que non seulement vous, mais la population entière des Etats-Unis comprenne bien à présent que, si le désir de ceux qui veulent m'élever à la suprême magistrature était satisfait, je devrai, dans l'exercice des fonctions de Président, me montrer toujours l'inflexible et constant adversaire de toutes les mesures du Congrès qui tendraient à abolir l'esclavage dans le district de Columbia, contrairement aux vœux des Etats dans lesquels l'esclavage existe, et je prendrai la résolution que rien ne pourra ébranler de m'opposer à la moindre interférence à ce sujet.—*Martin Van Buren.*

Les électeurs de la paroisse d'Orléans sont priés de se réunir, samedi prochain, 25 juin courant, à 8 heures du soir, dans le salon de M. J. Davis, rue d'Orléans, à l'effet de s'entendre sur le choix de sept candidats, pour composer la députation de ladite paroisse à la Législature prochaine.

Dans toute autre occasion, nous approuverions en tous points les principes qui sont émis dans la communication qui nous est adressée par "*Un grand nombre de votans*" et que nous publions ci-après; mais dans la situation où nous nous trouvons placés par la loi de division, il est imposé à tout électeur un devoir impérieux, devant lequel doivent fléchir tous ceux qui n'auront pas le bonheur d'être choisis par cette assemblée pour nous représenter à la Législature prochaine, afin que l'on puisse s'entendre d'une manière positive, il est urgent que tous les électeurs s'empressent de se rendre à la convention de chez Davis, pour le choix des sept candidats que nous devons tous jurer de soutenir aux élections de juillet.

ELECTIONS PROCHAINES.

A Mr. l'Editeur de l'Abeille.

Monsieur,

Votre feuille du 21, annonce une réunion des électeurs de cette paroisse, fixée à samedi prochain 25, dans le *Salon* de Mr. Davis, à l'effet de s'entendre sur le choix des candidats pour la députation de cette paroisse.

Permettez-nous, Mr. de recourir à la voie de votre feuille, pour *adresser à nos concitoyens* quelques observations sur les avantages et les inconvenients qui peuvent résulter de réunions semblables.

Faire de la diplomatie en matière d'élection, compter les siens, compter ses adversaires, mesurer ses forces aux leurs, calculer les chances favorables et défavorables: rien de mieux, rien de plus efficace, pour assurer le succès de la cause que l'on soutient, soit qu'on la croie *réellement*, ou qu'on feigne de la croire, la meilleure; car chacun, en matière d'élection, quelques soient les divers mobiles qui le fassent agir, quelques soient les motifs qui fondent sa conviction vraie ou simulée, chacun, disons nous a *raison* à sa manière.

Mais pour que le but que doit se proposer tout bon citoyen, soit atteint, pour que la liberté et le choix bien entendus des votes soient assurés, il ne suffit pas de quelques résolutions *arrêtées* par un *Club* ou par une *Coterie*; il faut de ces assemblées ou tous puissent courir émettre leurs opinions et les soutenir.

Loin de nous la pensée de prêter des intentions ou des vues d'individualités aux personnes qui ont provoqué cette réunion; mais aussi, dirons nous aux électeurs à qui leurs occupations ne permettraient pas de se rendre à cette réunion, ou dont la foule, s'ils s'y rendaient en masse, ne pourrait être contenue dans le *Salon* de Mr. Davis, "quelques soient les résolutions adoptées par cette réunion, quelques soient les tickets qui y seront composés, conservez, électeurs, la liberté pleine et entière de vos suffrages; présens à la réunion, contestez les opinions qui froisseront les vôtres, joignez vous à celles auxquelles vous sympathiserez; absents, informez vous de ce qui s'y est fait, et de la manière dont tout s'y est passé; adoptez le ticket de l'assemblée, s'il est celui de votre conscience, de votre conviction!... rejetez-le, et usez sans réserve du libre arbitre et de l'ascendant de vos suffrages, si les principes et les antécédens des candidats de l'assemblée de samedi prochain, ne sont pas la représentation fidèle et vivante de vos intérêts, de vos pensées,... enfin du bien être de la communauté."

UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Si chose nous étonne, c'est le procès intenté à la troisième municipalité par Mrs. Miller et Shepperd, pour les dommages que leur occasionnent l'incorporation de cette partie du faubourg où se trouvent situés leurs moulins à planches: ces messieurs réclament dans la pétition qu'ils ont adressée au Conseil une somme de $5000 pour les dommages qu'ils ont déjà éprouvés, et $100 000 de plus pour ceux qu'ils auront à souffrir. Le Conseil, comme on le verra dans la séance que nous publions aujourd'hui, sentant la justice de la réclamation des pétitionnaires a adopté une résolution pour adjoindre M. E. Mazureau à M. John Culbertson avocat de cette municipalité pour intenter à son tour aux demandeurs, un dommage de $50,000 pour s'être opposés aux résolutions du Conseil. Nous sommes convaincus que si M. Miller, avant d'intenter un procès dont les résultats ne peuvent être qu'à son désavantage, eut porté ses regards sur ces plaines encore toutes fumantes, qu'il aurait été détourné de ses prétentions par cent voix qui lui aurait crié: "rappelle toi le 18 avril."

Nous rappellerons à tous ceux des membres des comités nommés qui tiennent à voir célébrer dignement l'anniversaire de notre indépendance, à ne pas manquer d'assister à l'assemblée qui doit avoir lieu ce soir à la Bourse Hewlett.

Un journal de New-York du 6 de ce mois, dit:
"Il y a aujourd'hui une semaine que nous n'avons pas reçu de malles de la Nouvelle-Orléans."

L'honorable Wm. Wilkins, notre dernier ministre en Russie, est arrivé à Washington le 6 de ce mois.

L'inauguration du chemin de fer de Bruxelles à Anvers doit être signalée par un essai bien capable d'exciter vivement la curiosité. Un navire pavoisé, monté par un équipage complet, doit faire le voyage sur le chemin de fer, et faire une entrée triomphale dans la capitale de la Belgique.

On s'occupe en France, dans les bureaux du ministère de la justice d'une enquête sur l'opinion et la conduite des condamnés politiques. On devait mettre tout en œuvre pour obtenir des détenus les demandes en grâce, et si l'issue de ces démarches ne répondait pas à l'attente, on se résoudrait à faire grâce à ceux qui offriraient les garanties les plus positives de tranquillité.

Les trente Polonais compris dans la mesure adoptée par le gouvernement français à l'instigation de la Russie, ont résolu de refuser d'obéir aux ordres qui leur ont été donnés de quitter Paris. Ils ont déja refusé d'indiquer le lieu du territoire français qu'ils ont choisi pour y fixer leur domicile, ils ne céderont qu'à la force et la violence seule les arrachera de la capitale qu'ils habitaient depuis cinq ans et d'où ils effrayaient encore leurs oppresseurs inquiets. On a lieu d'espérer que le gouvernement français reculera devant la responsabilité d'un pareil abus de pouvoir. La chambre des députés elle même est engagée d'honneur à provoquer une explication sur un fait de cette nature; ces infortunés réfugiés n'ont en effet commis d'autres crimes que de prendre au sérieux les déclarations répétées des représentans de la France qui garantissaient à la Pologne sa nationalité, et aux Polonais une patrie.

La ville de Boulogne-sur-Mer qui jusqu'ici n'avait dû sa richesse qu'au séjour des étrangers et à l'affluence des baigneurs dont le nombre augmente chaque année, va maintenant devenir une ville industrielle et verra bientôt sa prospérité s'accroître par l'exploitation du minéral de fer, de la houille et des carrières de marbre qui se trouvent dans son voisinage.

Des capitalistes anglais, convaincus des bénéfices qu'on peut retirer des richesses minérales enfouies dans cette contrée, et surtout des marbres qui y sont si abondans, et qui, employés comme simple pierre de construction, reviendraient à Londres au plus à la moitié du prix actuel de la pierre qu'on tire à grands frais du comté d'York, ont formé une compagnie d'exploitation avec un fonds social de 6,250,000 francs, divisé en 10,000 actions, dont 6,000 ont été presque immédiatement souscrites à Londres, et les 4,000 autres le seraient déjà si les directeurs, persuadés de l'avantage qu'il y aurait à posséder un grand nombre d'actionnaires français pour une affaire qui doit s'effectuer sur le sol de France, n'avaient décidé qu'à [illegible] mai on n'admettrait que des souscriptions françaises.

Mme. la princesse Adélaïde d'Orléans et le domaine sont engagés, devant la première chambre de la cour royale, dans un procès qui soulève d'importantes questions. Il s'agit de l'application de la loi du 14 ventose an 7, qui permet aux détenteurs de biens [illegible] de se mettre à l'abri de la révocation prononcée par les lois de 1790 et 1792, en payant à l'état le tiers de la valeur actuelle des domaines par eux possédés. Mme. Adélaïde invoque le bénéfice de cette loi à l'égard de biens cédés à ses auteurs, en 1768, par le roi Louis XV, en échange des terres de Clagny et de Glatigny, que Louis XIV avait données dans l'origine à Mme. de Montespan, à charge de substitution avec clause de retour.

[...] Indes Occidentales, pour fonder une banque coloniale. Une banque sera établie à Kingston (Jamaïque) et ses opérations comprendront toutes les îles des Indes Occidentales. *Depuis long-temps le besoin de cet établissement se faisait* vivement sentir; c'est une innovation très-heureuse pour les affaires commerciales des colonies, et l'on ne concevrait pas pourquoi Londres n'ouvrirait pas avec elles des relations de banque et d'affaires commerciales avec l'Irlande.

Nous avons sous les yeux un extrait de la brochure publiée à Madrid par le général Evariste San-Miguel. La netteté et la franchise des aperçus qu'elle renferme, le jour qu'elle jette sur les innombrables difficultés qui retardent la solution de la sanglante question agitée dans les provinces du Nord de l'Espagne; la position de l'honorable général, ancien ministre, et aujourd'hui chef de l'état-major de Cordova, donnent une haute importance à cette publication. Aussi nous faisons nous un plaisir d'en reproduire quelques passages, qui donneront à nos lecteurs des notions claires et précises sur la situation des parties belligérantes. Les nouvelles qui nous viennent d'Espagne sont presque toujours empreintes en ce point d'une exagération passionnée qui ne permet pas d'y ajouter foi: de part et d'autre, on prend trop ses espérances pour des faits accomplis, et ses bravades pour des victoires. Le général San-Miguel, à juger son œuvre par l'extrait que nous reproduisons, n'a pas cédé à cet entraînement: il a vu les choses avec sang-froid, sans folle vanité et sans faiblesse pour la cause qu'il défend; il les a jugées avec une entière impartialité. Voici comment il s'exprime:

"Laissons le passé pour nous occuper de la physionomie actuelle des affaires. L'honneur des armes de la reine se trouve intact; mais la guerre n'offre en cet instant aucune probabilité d'une prompte issue. Nous sommes plus aguerris, il est vrai; mais nos ennemis ont pour eux la connaissance du pays. Nous avons une armée; eux, un peuple, sinon armé en masse, intéressé du moins généralement à nous vaincre. Nous combattons au nom des libertés nationales; ils nous repoussent en invoquant leurs libertés provinciales. Les places, le terrain que nous occupons sont à nous; ils sont maîtres du pays qui les a vus naître, et qui leur offre un asile assuré. Les familles qui sont forcées d'héberger nos soldats comptent dans les rangs ennemis un frère ou un fils; en recevant les carlistes, elles donnent l'hospitalité à un ami ou à un homme qui combat pour ce qu'elles croient être la cause de leurs principes.

"Ceux qui croient que l'on peut purger un pays d'ennemis, aussi facilement qu'on fait disparaître les curieux d'une place où l'on va lancer des taureaux, n'ont pas médité sur la nature de cette guerre faite sur un terrain de montagnes; de cette guerre où chaque habitant est un ennemi acharné des troupes qui vont le combattre, où les mœurs, les habitans, les préjugés repoussent la domination, où la masse n'est vaincue ni par la conviction, ni par la crainte du châtiment, où un rayon d'espérance luit toujours pour les défenseurs du pays; où enfin, les chefs de parti ont tant de moyens d'égarer l'imagination du peuple. Ils ne savent pas non plus toutes les ressources offertes à un chef actif, connaissant le pays, considéré des habitans, à un chef à qui sont données toutes les nouvelles, à qui les espions sont dévoués. Ce chef, maître du pays, sans train ni matériel qui l'embarrassent, n'a besoin de suivre aucun plan; il n'a qu'à profiter de la position du terrain, du passage des rivières, des bois, des issues qu'il connaît, pour obtenir des avantages sans s'exposer à de grands dangers.

"Informé des mouvemens de nos troupes, si celles-ci ont à franchir un passage dangereux, si quelque convoi, un détachement, un renfort quelconque, doivent se réunir au corps de l'armée, ce chef se place en embuscade, surprend le détachement dans sa marche, intercepte les vivres, les correspondances et fait prisonniers quelques trainards; et ces échecs, malgré leur peu d'importance, exercent une fâcheuse influence sur l'armée. Ce chef a lui même l'avantage de ne s'engager dans une affaire que lorsque les probabilités sont en sa faveur: occupé uniquement à surprendre ses adversaires, il profite des imprudences que commettent les armées les mieux organisées et même des fautes du général, qui est obligé, après tout, de conserver ses communications et se procurer des vivres. Comment faire mouvoir une armée contre des troupes avantagées par la nature même du pays, où, réunie, elle ne peut les poursuivre par des chemins coupés, car elle risquerait de s'y trouver compromise; et divisée en colonnes mobiles, elle est exposée à être battue en détail faute de connaître le pays. Les habitans, qui ont intérêt à tromper nos soldats, les engagent dans de fausses directions, leur font perdre un temps précieux, les conduisant au milieu du danger, tandis que l'ennemi, au contraire, se soustrait à toutes les poursuites et paraît tout-à-coup sur les points où on l'y attendait le moins.

"Aucune armée, quelque formidable et aguerrie qu'elle soit, ne peut lutter avantageusement contre un pareil système de guerre. Si le terrain était plat et non boisé, on en finirait, en disposant de fortes colonnes de cavalerie, qui parcourraient le pays dans toutes les directions; mais dans un pays montagneux, où les subsistances sont rares, où les communications ne peuvent avoir lieu que par des sentiers inconnus, lorsque les divisions ont besoin de s'aider mutuellement, au moyen de convois ou de détachemens, alors il faut nécessairement que l'armée recoure à l'occupation matérielle du pays qu'on l'a chargée de pacifier.

"Tels sont les caractères de toutes les guerres de cette espèce, où la répugnance des habitans à se soumettre aux lois du vainqueur a toujours formé un obstacle presqu'invincible. Telles ont été les guerres de la Vendée, du Tyrol, de la Calabre, et surtout celle de l'indépendance espagnole, qui occupe une si belle page dans nos fastes militaires. A cette époque si célèbre, les mêmes provinces où règne la guerre civile aujourd'hui, étaient aussi le théâtre de la plus forte résistance. Alors un homme obscur (Mina), sans expérience aucune de la guerre, à la tête de soldats aussi novices que lui soutint le combat contre les capitaines les plus aguerris de l'Europe. Ce fut en profitant de la nature du pays, que, durant quatre années consécutives, ce chef a pu déjouer tous leurs projets, surprendre les convois, intercepter les communications, détruire les réserves, brûler les magasins, et attaquer les soldats, lorsqu'ils s'y attendaient le moins. Son nom devint célèbre par les revers de l'ennemi.

"La guerre actuelle a produit dans les rangs ennemis un chef (Zumalacarregui) qui, sans le comparer au précédent, occupera toujours, et comme général, et comme organisateur de l'insurrection armée, un rang très distingué; actif, infatigable, connu du pays qu'il connaissait lui-même parfaitement, respecté, craint des habitans, il a su se faire considérer comme l'âme indispensable de toutes les opérations militaires et politiques. Maître des juntes comme des troupes, arbitre des subsistances comme des contributions, dispensateur de toute grâce, dictateur en matière de châtimens, sans dépendance ni chef qui l'embarrassât, il a su faire face à tous les besoins d'une armée créée par lui-même, lui inspirer la confiance d'un triomphe sûr, lui donner surtout un nom et faire que l'Espagne et les autres nations de l'Europe se pénétrassent chaque jour d'avantage de l'importance de cette guerre. Pendant qu'il vécut, nos troupes n'étaient occupées qu'à poursuivre leurs adversaires. On avait d'abord pensé que des colonnes mobiles parcourant le pays dans toutes les directions, finiraient par anéantir graduellement les ennemis; le résultat a démontré l'erreur où l'on était tombé."

[Extrait du Constitutionnel.]

PORTFOLIO.

Le *Portfolio*, numéro 16, qui vient de nous arriver, contient un article intitulé, "Mémoires sur la Suède", qui a été rédigé d'après des communications faites au prince de Wasa pour être transmises à l'empereur de Russie. Nous en extrayons ce qui suit:

"En 1831, le roi de Suède, pour se soustraire au joug de la Russie, chercha l'appui de la France et de l'Angleterre, mais il ne fut pas encouragé par elles; comme il lui était impossible de rester neutre, il se vit en conséquence obligé de redoubler de dévoûment envers la Russie afin d'écarter tout soupçon que celle-ci aurait pu concevoir sur sa conduite. La convention du 23 juin 1834 et ses nombreux articles secrets resserrèrent encore davantage les liens qui déjà unissaient le roi Charles-Jean et l'empereur Nicolas.

"Il ne faut donc pas accuser le roi de Suède de s'être volontairement lié d'amitié avec Nicolas, car ce sont les cabinets de Paris et de Londres qui l'ont empêché d'agir différemment.

"Cependant Charles Jean tarda à conclure ses arrangemens définitifs avec la Russie, jusqu'à ce que les affaires d'Europe fussent réglées d'une manière à prévenir momentanément toute collision générale, et qu'il fut presque indifférent de quel côté il choisirait ses alliances; mais maintenant que viennent de surgir tant de questions qui peuvent aisément produire des mésintelligences entre les états, les craintes de ce prince se renouvellent, et il examine sérieusement si le parti qu'il a pris ne serait pas le pire.

"Quelque nombreux et positifs que soient les engagemens que la Suède ait pris envers la Russie, ils ne seraient que très-faibles, si Oscar, l'héritier du petit royaume, n'était pas entièrement russianisé sous l'influence des attentions et prévenances que l'empereur Nicolas lui a témoignée. Oscar est devenu si russe qu'il sacrifierait ses états héréditaires et sa couronne même, par respect pour les liens qui l'enchaînent à la Russie, étourderie dont son vieux père et le peuple ont déjà dû sentir les effets pernicieux.

"La position du roi de Suède est devenue très-critique par l'indifférence ou la faiblesse qu'ont montrées à son égard les gouvernemens de France et d'Angleterre. Il paraît que ceux qui ont cru que toute précaution à l'égard de la Russie constituerait un acte d'hostilité contre elle, qui pourtant n'a pas eu une pareille délicatesse ou bonhomie pour ces deux gouvernemens, mais, au contraire n'a pas hésité le moins du monde à les exaspérer par ses procédés diplomatiques.

"La Suède se trouve maintenant dans un si grand embarras qu'elle a recours pour en sortir à des moyens diamétralement opposés entr'eux. Elle cherche, avant tout, à engager la France et l'Angleterre à bien examiner leur propre position, et, en attendant, elle a fait faire à Vienne des ouvertures diplomatiques qui fournissent aux cabinets de Saint-James et des Tuileries l'occasion de lui faire, en dépit de son alliance avec la Russie, des propositions qu'elle se réserve d'accepter ou de rejeter, conformément au degré d'énergie et de concorde qui les aurait inspirées.

"Si ce moyen manque son but, la cour de Suède recourra à d'autres qui semblent tant soit peu romantiques, et dont on fait maintenant grand bruit sans doute pour éviter que leurs effets ne causent pas une trop grande surprise.

"Il est très-vrai que Bernadotte desire aller passer quelque temps sous un climat plus doux, et qu'il a même la pensée d'abdiquer. S'il réalise le premier projet il est hors de doute qu'il confiera le pouvoir exécutif à Oscar. Le second est beaucoup plus sérieux. Car le roi veut, dit-on, dans le cas où une collision grave éclaterait pendant qu'il serait encore lié avec la Russie, se compromettre gravement lui même. Alors si les évènemens tournaient contre la Russie, la Suède se serait dispensée d'expliquer sa conduite, et dans le cas contraire ce royaume se détacherait de la Russie, et le changement dans sa politique serait justifié par l'abdication de Charles-Jean et l'avènement d'Oscar.

"C'est le comte Brahe, maréchal du royaume de Suède et ami intime du roi, qui a fait ce plan. M. Brahe est un homme très-éclairé et très capable et qui est à l'abri de tout soupçon d'ambition ou d'intérêt personnel. Dans le cas où Bernadotte quitterait momentanément la Suède, ou abdiquerait, M. Brahe l'accompagnerait partout où il s'établira."

[...] explications [...] allégations du correspondant prussien.

"La Gazette d'Augsbourg prétend qu'il est absurde de répandre le bruit que l'Autriche et la Russie font marcher des troupes vers l'Orient. [...] dans alors les feuilles allemandes [...] C'est d'elles que nous avons appris que 80,000 Autrichiens se réunissaient en Hongrie, et que la Russie portait à 100,000 hommes son armée de Bessarabie? Est ce aussi une invention des feuilles françaises que ce partage de la Turquie entre l'Autriche et la Russie, dont le journal russe de *Francfort* a précisé la démarcation géographique, dont nous avons vu pendant plusieurs mois les journaux franco-russes de Paris, célébrer la justice, l'indispensabilité et même le motif religieux? La Prusse n'a réclamé contre aucune de ces assertions, pourquoi donc réclame-t-elle aujourd'hui contre des raisonnemens qui n'en sont que l'inévitable conséquence?

On ne veut pas envahir la Turquie, dit l'article de Berlin, au moment où l'on envahit Cracovie; on diminue l'effectif des armées, assure cet article, en un temps où cela ne se fait nulle part. Il prétend encore que la Russie réduit sa marine dans la mer Noire, dont elle ferme l'entrée quand il est vrai que nous voyons la Baltique se couvrir de la plus énorme flotte russe qu'elle ait jamais portée, et la Méditerranée se remplir de vaisseaux russes. Tout cela peut-il être véritable lorsque cela n'est pas seulement vraisemblable? Les journaux français ont raisonné sur des faits positifs; de vagues assertions ne sauraient venir les détruire: Les gouvernemens absolus se traînent encore sur les vieux errements; ils se figurent que leurs assurances seront partout prises pour mot d'Evangile, en un temps où la foi politique est perdue, où les peuples, éclairés non moins que les gouvernemens, apprécient les faits, jugent les moyens et devinent les intentions; il faut aujourd'hui autre chose que des assurances pour convaincre: il faut agir, le faire à la clarté du jour, et le faire franchement.

"Quoiqu'il en soit, nous prenons bonne note de l'assurance que nous donne la Gazette d'Augsbourg, "qu'aucune puissance du Nord n'a la pensée de mettre en question l'intégralité de la Porte Ottomane, qu'elles veulent toutes la maintenir pleine et entière. Qu'il nous soit seulement permis de ne pas ajouter une égale confiance à l'autre assurance que donne la Gazette d'Augsbourg, à celle que la Porte est si convaincue des intentions bienveillantes de ses voisins du Nord, que ce n'est que des exigences de la France et de l'Angleterre que le grand seigneur se montre effrayé, mais qu'il l'est tellement à cet égard, qu'il fait fortifier les Dardanelles par un officier prussien. Ceci passe la plaisanterie. C'est une jonglerie berlinoise qui peut-être trouvera crédit en Allemagne, mais qui ne peut que faire rire en France." (Constitutionnel.)

CONSEIL DE LA TROISIEME MUNICIPALITE

Séance du 21 juin 1836.

Le Conseil s'est assemblé extraordinairement sur convocation du maire.

L'appel nominal ayant été fait, les membres présens furent Mrs. le Recorder, Kilshaw, Lesseps, Duvignaud, Percy et Marigny.

Lecture a été faite de la séance précédente.

Le secrétaire a donné lecture d'une lettre de M. J. B. Allard, offrant pour sa caution Mde. Ve. Miltenberger, laquelle a été acceptée.

Le secrétaire a donné lecture d'une lettre de M. John Culbertson, informant le Conseil que Mrs. J. H. Shepherd et J F Miller s'étaient présentés devant le tribunal de la Cour de Paroisse et avaient obtenu une injonction arrêtant la construction des wharfs décrétés par le Conseil; à cette lettre étaient jointes plusieurs pièces, savoir: la copie de la pétition des demandeurs, un ordre du shérif, enjoignant de suspendre les travaux, et une citation de la Cour de paroisse pour que la municipalité ait à faire une réponse dans les dix jours.

Sur motion de M. Kilshaw, et après dispensation des règles,

Résolu que le maire est autorisé d'adjoindre M. E. Mazureau à l'avocat de cette Corporation, pour la défendre dans le procès en injonction intenté par Mrs. J. H. Shepherd et J. F. Miller, pour empêcher la construction des wharfs décrétés par le Conseil de cette municipalité.

Résolu qu'une somme de deux mille piastres sera payée à M. Mazureau pour ses peines et soins dans ledit procès.

Résolu que Mrs. E. Mazureau et J. Culbertson sont invités à employer et à faire tous leurs efforts pour faire rejeter et annuller ladite injonction obtenue par Mrs. Shepherd et Miller.

Résolu que le maire est autorisé à intenter un procès ou des procès contre Mrs. J. H. Shepherd et J. F. Miller, en dommages et intérêts pour une somme de 50 mille piastres, pour perte qu'ils occasionnent ou peuvent occasionner à cette municipalité, en retardant les travaux publics ordonnés par elle; et que, lorsque ladite somme ou une partie d'icelle aura été recouvrée, elle sera partagée de la manière suivante: un quart auxdits avocats, un quart entre les deux asyles des orphelins mâles, et l'autre moitié sera versée dans le trésor de cette municipalité.

Résolu qu'il sera du devoir du secrétaire de transmettre une copie desdites résolutions à Mrs. Mazureau et Culbertson.

Le secrétaire a donné lecture d'une lettre de M. S. Maspereau, offrant ses services comme ferblantier.

Résolu, Que le maire est invité à employer M. Maspéreau pour la réparation des fanaux, et pour la confection des ouvrages de ferblanterie de cette municipalité.

Le secrétaire a fait lecture d'une lettre de M. Auguste Shot. Le conseil a décidé qu'elle resterait déposée sur le bureau.

Le secrétaire a donné lecture d'une lettre de M. J. Lantiat, offrant ses services comme vérificateur des poids et mesures.

Sur motion, ladite lettre a été renvoyée à un comité composé de Mrs. Percy, Lesseps et Duvignaud.

Le secrétaire a donné lecture d'une lettre du trésorier envoyant la liste des indigens résidant dans la Municipalité. Sur motion, la dite lettre et la liste des indigens ont été renvoyées au comité de charité.

Sur motion et après dispensation des règles, demandée par Mr. Duvignaud,

Résolu que la résolution du Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 septembre 1833, ayant pour but d'accorder à J F. Miller la permission de faire construire un pont en face de son moulin au faubourg Montreuil est et demeure rappelée.

Sur l'adoption de cette résolution l'appel nominal ayant été demandé; MM. Lesseps, Kilshaw et Duvignaud ont voté dans l'affirmative, et Mr. Percy dans la négative: 3 oui, et 1 non. En conséquence la dite résolution a été adoptée.

Sur motion, et après dispensation des règles, obtenue par Mr. Duvignaud,

Résolu que toutes résolutions ou ordonnances du Conseil de Ville de la Nouvelle Orléans, accordant soit à J. F. Miller soit à Duralde et Donnet permission de faire aucun travail sur le chemin public dans les limites de la Troisième Municipalité, soit et demeurent rappelées.

Le secrétaire a donné lecture d'une lettre de Mr. A. J. Guirot, donnant sa démission d'Alderman, laquelle démission a été acceptée.

Sur motion de Mr. Percy, et après dispensation des règles,

Résolu que le maire est invité à faire annoncer immédiatement l'élection d'un alderman pour le premier district de cette Municipalité en remplacement de Mr. Guirot démissionnaire. Sont nommés juges et inspecteurs de cette élection, MM. G. Plessis et J. Quiré, et E. Gaspard greffier; la dite élection aura lieu au Café de Mr. P. Power, à l'encoignure des rues de la Levée et Champs Elysées.

Sur motion de Mr. Percy et après dispensation des règles,

Résolu que la commission allouée au collecteur des taxes sur les charrettes, drays et autres voitures publiques, est et demeure fixée à 10 pour cent, nonobstant toute ordonnance ou partie d'ordonnance à ce contraire.

Sur motion de Mr. Lesseps, et après dispensation des règles,

Résolu qu'il sera choisi un encanteur public pour la Troisième Municipalité; le Conseil a procédé à cette nomination; Messrs. Percy et Duvignaud ont été nommés vérificateurs: au dépouillement du scrutin il a paru que Mr. Domingon avait obtenu l'unanimité des votes.

Sur motion de Mr. Lesseps, et après dispensation des règles.

Résolu, que le maire est autorisé de faire adjuger aux rabais après dix jours d'avis, dans la gazette officielle, la fourniture pendant six mois, à dater du 1er juillet prochain, des bois de charpente nécessaires à la Municipalité. Le contracteur devant se conformer à la résolution du Conseil de Ville présentée le 20 juin 1835.

Sur motion de Mr. Kilshaw, et après dispensation des règles,

Résolu que le Recorder, aidé du voyer a pouvoir et autorité d'accélérer l'exécution de tous les travaux publics ordonnés par ce Conseil, et en général, de s'assurer si les ordonnances passées ou qui peuvent être passées par ce Conseil sont bien et fidèlement exécutées.

Sur motion de Mr Duvignaud, et après dispensation des règles,

Résolu que le conseil procède à l'élection d'un warfinger, et que son salaire soit fixé à $1,000 Mr. J. R. Vienne a été unanimement élu.

Sur motion de Mr. Percy, et après dispensation des règles.

Résolu que les collecteurs des taxes et autres revenus de cette Municipalité, sont par les présentes autorisés à établir leurs bureaux dans un des appartemens que leur désignera le Recorder, dans le local occupé par le Conseil de cette Municipalité, et que les dits collecteurs auront à rendre leurs comptes du produit de leurs recouvremens, tous les samedis entre les mains du trésorier; à défaut de quoi, ils seront immédiatement remplacés, s'ils ne prouvent qu'ils y ont manqué pour cause de maladie grave.

Mr. Kilshaw a présenté une résolution pour annuler le troisième article d'une ordonnance du Conseil Général.

Sur motion, la dite résolution a été mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Sur motion de Mr. Marigny, et après dispensation des règles.

Résolu que le voyer est requis de faire transporter de suite, au corps de garde actuel, la cloche qui se trouve à l'ancien corps de garde, ainsi que tous les ustensils nécessaires pour placer les fusils des hommes attachés à la garde.

Sur motion de Mr. Duvignaud, et après dispensation des règles,

Résolu que le trésorier est autorisé à employer une personne de son choix, pour copier le rôle d'assessement des taxes de l'Etat, pour établir la taxe de ville dans les limites incorporées de cette Municipalité, et qu'une compensation de cinquante piastres sera payée à la personne qu'il emploiera à cet effet.

Mr Percy a présenté une résolution pour faire combler une partie du canal St.-Bernard.

Sur motion de Mr. Marigny, la discussion en a été renvoyée à la prochaine séance, requérant le voyer de faire connaître son opinion sur l'opportunité d'un pareil travail.

Sur motion de Mr. Kilshaw, et après dispensation des règles,

Résolu que dans aucune circonstance, il ne pourra être légal pour le Recorder ou les Aldermen de cette Municipalité de devenir caution pour un officier ou officiers ou employés nommés ou à nommer par cette Municipalité.

Sur motion le Conseil s'est ajourné à mercredi 29 du courant à 5 heures de l'après midi.

MARCHANDISES SECHES—300 colis marchandises reçus par les derniers arrivages, choisis expressément pour le marché de la ville et intérieur, des patrons entièrement nouveaux, à vendre par le colis ou la pièce et à des termes avantageux, par
ANDREWS & BROTHERS,
23 juin rue de Chartres, n. 19.

COMMERCIAL.

Nouvelle-Orléans, 23 Juin 1836.

COTON.

333 balles Louisiane,
918 do Alabama, [prix inconnus]
1351

PRIX-COURANT DE LA HAVANE DU 11 juin.

Importation.	
Riz américain par caisse.	5 50 à 5 75
Morue, le quintal	$3 pr. 50 liv.
Farine de la N. Orléans, le baril	16 50 à 17
Farine de Santander	16 à 16 50
Graisse de la Nouvelle Orl., le quint.	17 50 18
Do. du Nord,	18 50
Porc, [mess], par baril	20 à 26
Bœuf [prime et mess] le baril	16 à 17
Vin de Catalogne, la pipe,	37 à 39
Chandelles de suif le quint.	15 50 à 16 50
Do. blanc de baleine do.	38 à 39
Exportation.	
Sucre, mêlé l'arroba,	10, 14, 12 1/2 à 16 1/2
Do. blanc. l'arroba	15 à 16 ré.
Quebrado, do., l'arroba	10 à 11 1/2
Café, première qualité, le quintal	$12 à 12 25
Do seconde qualité,	10 à 11 25
Do. troisième	10 à 11 50
Do. triage,	8 à 9
Cire blanche, l'arroba,	$9 à 9 75
Do. do. jaune, l'arroba,	6 à 7.
Cigares, selon la qualité, le mil.	5 à 20
Bois de Campêche, le quint.	1 12 à 1 37
Salsepareille, le quintal,	26 à 27
Do. de Vera-Cruz,	15 à 17
Tabac en feuilles, le manoc,	22 à 24
Do. pour tripes, do.	18 3/4 c, à 43 3/4

Traites sur Londres 7 à 7 1/2 pr. c. de p.; sur Paris 5 à 6 p., o/o d'esc.; sur l'Espagne 4 à 5 de prime; sur les Etats-Unis 3 1/2 à 4 1/2 ditto d'es.; sur la N. Orléans 4 1/2 à 5 p. c. d'escom.; piastres à colonnes 9 pr. o/o de pr., rares; piastres mexicaines et doublons, au pair.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés,

Barque Joséphine, Johnson, Philadelphie, Hoskins & Wilcocks.
Barque Agnes & Ann, Roebach, Port Glasgow, Holmes & Mills
Brick Orion, Card, Sisal, J Prats & fils.
Brick Raymond, Levenseller, Boston, G Bedford.
Goël Hero, Latham, Apalachicola, Tourné & Beckwith.
Sloop New Albany, Castagnie, Attakapas, J Castagne.

Arrivés.

Bateaux de remorque Léon et Porpoise, ayant mis en mer les nav. Dalmatia, Rob Roy. la barque Prince Regent, les bricks Plato, Zar Lazzar, Patriot et Virginia, et les goëlettes Phoenix, Amaltea et Concepcion—il a amené dans le port les bricks Rolla, Everett, les goëlettes Flash, Pennsylvania et W A Turner.
Brick Rolla, Pittman, de la Havane.
Brick Everett, Fitch, 40 jours de Boston.
Goël Flash, Falvel, 4 jours de Galveston Bay,
Goël Pennsylvania, ——Velasco, Texas,
Goël W A Turner, O'Flaherty, 7 jours de Tampico.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis que son Hôtel situé à Mandeville, sur le lac Pontchartrain, sera prêt le 27 du courant, pour les personnes qui désirent le visiter et y passer l'été. Il n'a *rien négligé* pour en rendre le séjour agréable; l'endroit est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner la description. Outre l'établissement de l'année dernière, il y a ajouté une maison de 200 pieds de long, *ce qui le mettra en état de donner* 100 lits.

Le steamboat Delta, capitaine Sheriday, connu par sa solidité et sa marche supérieure, est attaché audit établissement et fera les *voyages comme suit:*

Il partira du railroad le samedi, après l'arrivée du char de quatre heures.

Le dimanche il partira le matin du railroad après le char de 7 heures du *matin, et touchera* à Louisbourg et Madisonville, et partira de Madisonville le lundi à 4 heures du matin pour être à Mandeville à 5 heures précises, et repartira de suite.

Le mardi il partira le matin du railroad après le char de sept heures pour Mandeville, delà à Louisbourg et Madisonville, d'où il partira le mercredi à huit heures du matin pour être à Mandeville à neuf heures et partira de suite.

Le vendredi il quittera le railroad le matin, après le char de sept heures pour Mandeville, delà à Louisbourg et Madisonville d'où il partira le samedi matin à quatre heures pour être à Mandeville à cinq heures et partir de suite.

Prix du passage:
Pour Mandeville, le mardi, mercredi, jeudi et vendredi.......... $2
Samedi, dimanche et lundi, ... 1
Pour Louisbourg et Madisonville, le passage sera tous les jours 2

N. B. Les propriétaires de Mandeville ne paieront journellement qu'une piastre.
23 juin—1m J. DAVIS.

AVIS AUX AMATEURS—Il vient d'arriver de Liverpool, en parfait état, 70 jeunes coqs de bataille; ils ont été choisis par d'excellens juges dans un certain nombre d'à peu près neuf cents des basse cours du col. Leigh, de Newton, et sont de la même espèce que *ceux qui ont* battu *ceux* de lord Derby au dernier grand pari.

Pour plus amples informations s'adresser à bord de la barque Lavinia. 23 juin—1

PERDU—Mercredi le 15 courant, il a été remis au bureau de la poste de cette ville, une lettre adressée à MM. Jos. E. Sheffield & co. de la Mobile, et contenant:

Dix billets de mille piastres chacun de la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans, marqués de la lettre E en encre rouge, datés le 13 mars 1834.

Lettre A. Nos. 157, 172, 201, 245, 258, 276, 279, payables à A. Desforges.

Lettre A. Nos. 90, 125, à Robt. Geo. Dixon.
Joseph Saul, caissier. Wm. G. Hewes, prést.

Et jeudi matin, 16 du courant, une autre lettre a été mise à la poste, adressée à la même maison, J. E. Sheffield & co., Mobile, contenant onze billets de mille piastres chaque de la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans, marqués par la lettre G en encre rouge, datés 13 mars 1834.

A. Nos. 171, 213, 250, 259, 269 à A. Desforges.
A. Nos. 89, 113, 118, 129, 141, 149 à Robt. D. Dixon; ces lettres n'ont pas été reçues à leur destination.

Le public est prévenu de ne pas recevoir ces billets; et toute personne qui donnera des renseignemens qui pourraient faire retrouver lesdits billets recevra une récompense honnête, en s'adressant à
J. R. ST. JOHN, GREGORY & Co.
23 juin 60, rue de Chartres.

LETTRES de change sur France, à vendre par R. A. LEFEBRE.
23 juin

RECU par la barque Anne-Louise de Bordeaux et à vendre par le soussigné—

50 barriques vin vieux St-Estephe médoc; 40 do. do. Pauliac do; 100 barriques Montferrand; 80 do. Bassin; 1,500 caisses vin rouge; 20 demi pipes eau-de-vie cognac de J J Dupuy.

En magasin reçu par le brick Globe de Bordeaux, et navire Olympia du Havre—30 barriques vin vieux, Pauliac médoc; 15 do. de Montferrand; 1-2 pipe vieille eau-de-vie de cognac de J J Dupuy; 100 paniers anisette surfine; 10 caisses gelée de groseille; 10 do. do. framboise; 10 do. do. cerises; 10 do. jus de framboises; 10 do. do. de groseille; 10 do. do. de cerises; 500 caisses vin vieux, Haut Brion, la mission 1825 et 1827; 50 barriques Haut Brion, la mission 1827, 1830, 1832 et 1833. Le tout ayant droit au drawback pour les prix et conditions. S'adresser à
R. A. LEFEBRE,
23 juin rue Toulouse, n. 10.

AVIS

ATTENDU que Hillery Kemp, ci-devant shériff de la paroisse de Ste. Hélène et ex-officio collecteur de taxes pour ladite paroisse, s'est adressé à moi pour obtenir l'annulation des trois cautionnemens suivans, savoir:

1o. Un cautionnement de six mille cent dix-huit piastres et soixante-seize cents, souscrit par lui, le dix-sept octobre 1833, conjointement avec Paris Children, John Killen et John George, *ses cautions.*

2o. Un cautionnement de trois mille neuf cent trente trois piastres et cinq cents, souscrit par lui, le 12 décembre 1833, conjointement avec Abner Wamack et John Halloway, ses cautions.

3o. Un cautionnement de deux mille cent soixante dix-sept piastres et quatre-vingt-un cents, souscrit par lui, le vingt février 1835, conjointement avec John Halloway et Daniel Addison, *ses cautions.*

Avis est donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle Orléans, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles lesdits cautionnemens ne seraient point cancellés et annullés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce onze juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la soixantième.

[L. S.] E. D. WHITE.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur.
MARTIN BLACHE,
23 juin—30 Secrétaire d'Etat.

TRENTE PIASTRES DE RECOMPENSE.
Parti marron hier matin, le nègre nommé WILLIAM, âgé de 14 ans; il avait sur lui une veste de toile grise, des pantalons de *cotonnade* brune. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas employer ce domestique. La récompense sera payée à quiconque l'arrêtera.
23 juin—3 G. BURK.

$50 DE RECOMPENSE.
Parti marron depuis dimanche 19 courant, de la Presse d'en bas, le nègre nommé William Robertson, âgé d'environ 22 à 23 ans, taille 5 pieds 4 à 5 pouces, assez mince, figure petite et très noire, vif dans ses mouvemens, souriant quand on lui parle, sans cependant regarder en face; il parle anglais et un peu français; il était habillé quand il a été vu la dernière fois, d'une veste ronde blanche et de pantalons rayés.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramènera à la Presse ou le mettra à la geôle.

Les capitaines de navires et de bateaux, doivent se garder de le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis, avec toute la rigueur de la loi.
23 juin—6 D. S. GUEX, secrétaire.

LE soussigné ayant fait sortir du bois une vache blanche avec son suivant, cou noir, marquée sur la cuisse gauche JF, et ayant deux taches noires sur le côté droit, prie le propriétaire de venir la réclamer chez lui, rue de la Commune, vis à vis du nouvel Hôpital. en payant les frais.
21 juin—3 P. HENO, Junr.

VOLTIGEURS, Attention—La compagnie se réunira jeudi soir, à sept heures et demie précises chez le lieut. Duval, rue Bourbon, no 107, en uniforme, pantalon blanc et veste bleue—briquet seulement. Par ordre,
M. ROUDEZ,
21 juin sergt. major.

Banque du Kentucky.
LES actionnaires de cette banque sont notifiés par les présentes que le huitième paiement de dix piastres par action est exigible et devra être payé, mardi, 5 juillet prochain dans les bureaux de la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.
ED. DUPLESSIS,
13 juin—19 caissier de la Banque du Commerce, N O.

[CANDIDATS.]

M. AUGUSTE [...] est candidat pour la place d'alderman du second district de la troisième municipalité, en remplacement de Philippe Guesnon, démissionnaire. Il sera généralement soutenu par tous ceux qui désirent la prospérité de la municipalité.
23 juin

Mr. A. Rousseau sera soutenu comme candidat en remplacement de Mr. P. Guesnon, pour la place d'Alderman du 2nd district de la 3me Municipalité, par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Vous êtes prié d'annoncer que M. J. C. Garbette est candidat pour la place d'alderman du 3me. district de la première municipalité, en remplacement du Dr. Thomas et qu'il sera soutenu par un grand nombre de (21 juin) VOTANS.

Veuillez annoncer que M. Gaston Brusle sera soutenu comme alderman du 3e. district de la première municipalité, en remplacement du Dr. Thomas, démissionnaire.
Un grand nombre de votans dudit district.

Les personnes dont les noms suivent seront soutenues comme Représentants à la Législature d'Etat par une très grande majorité des votants de la troisième municipalité.

A. W. Pichot, A. Grailhe,
John Culbertson, J. P. Fréret,
Ls. Duvignaud, J. Kilshaw, Jr.
W. C. C. Claiborne.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. Charles Revoile est candidat à l'élection des Représentans pour la Législature, et qu'il sera soutenu par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

M. Edmond Soniat, sera soutenu par un grand nombre de votans à la prochaine élection, pour représenter la paroisse Jefferson, à la législature d'état.
17 juin PLUSIEURS ELECTEURS.

Le ticket suivant sera soutenu à la prochaine élection de représentans à la Législature de l'Etat de la Louisiane par un grand nombre d'électeurs.

J. R. Grymes, E. J Forstall,
W. A Pichot, C. G De Armas.
E. A Canon, F. de Armas
Grailhe.

M. E. Montreuil sera soutenu à l'élection prochaine de Représentans à la Législature par un
GRAND NOMBRE D'ELECTEURS.

M. L'Editeur,
Veuillez annoncer que des centaines de votans soutiendront, ainsi que nous, M. D. Augustin, à la prochaine élection de Représentans.
PLUSIEURS LOUISIANAIS

M. W. C. C. Claiborne sera soutenu à la prochaine élection des Représentans à la Législature.
VOX POPULI.

L'honorable Charles Derbigny, sera soutenu comme Sénateur de la paroisse de Jefferson, à la prochaine Législature de cet Etat.
Un grand nombre de Votans.

Mr. James McKinney, sera soutenu comme Représentant de la paroisse de Jefferson, à la prochaine Législature de cet Etat.
Un grand nombre de Votans.

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer que M. Solomon High sera soutenu à la prochaine élection des représentans à la législature d'état par
DES CENTAINES DE VOTANS.
15 juin—18

(Communiqué.)
Le ticket suivant sera soutenu à la prochaine élection de représentans à la Législature de l'Etat de la Louisiane par un
GRAND NOMBRE D'ELECTEURS.

John R. Grymes, B. Marigny.
C G. De Armas, E. J. Forstall,
Louis Allard, C. Daunoy.
E. A. Canon.

Communiqué.
Nous sommes autorisés à annoncer que M. Hugues Pedesclaux sera soutenu à la prochaine élection de représentans par un grand nombre de
Votans de la 3me. Municipalité.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. John Culbertson, est candidat pour représenter la paroisse d'Orléans à la prochaine législature, et qu'il soutiendra les principes et non les hommes.

(Communiqué.)
Nous avons le plaisir d'annoncer que M. A. Grailhe est candidat pour la place de représentant à la législature prochaine et qu'il sera soutenu par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

A M. l'Editeur de l'Abeille.
Veuillez annoncer M. Alfred Ducros comme candidat à la prochaine élection des Représentans de la législature de cet état.
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.
13 juin—30

Le ticket suivant sera soutenu à la prochaine élection de la Législature de l'Etat, par un grand nombre de Votans:

William C. C. Claiborne, B. Marigny.
E. A. Canon, J. R. Grymes,
H. Pédesclaux, Charles Daunoy,
Alfred Ducros.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. John Slidell, est candidat pour représenter la paroisse d'Orléans, à la prochaine Législature. 10 juin—1f

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves, Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner—Salut:

Qu'il soit connu que attendu que John Urain Lavillebeuvre demeurant en la ville de la Nlle. Orléans s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régistre des testaments, dans et pour la paroisse et la ville de la Nlle. Orléans, et ex-officio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire de la succession de feu Charles Barker, ledit ordre en date du cinq mars mil huit cent trente six, et rendu sur la pétition de John M. Bach, le curateur de ladite succession de feu Charles Barker, je soussigné, régistre des testamens ai exposé en vente publique, à l'encan, le douze avril mil huit trente six, pour compte de la succession dudit feu Charles Barker, les propriétés foncières ci-après decrites, lesquelles ont été adjugées audit John Urain Lavillebeuvre, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, savoir:

Description des propriétés d'après le transfer judiciaire.

1. Un certain lot de terre numéro quatre vingt cinq, dans l'Ilet numéro sept, borné par les rues du Canal, Cirque, Commune et Bassin, mesurant soixante pieds de face à la rue du Cirque, sur une profondeur de cent vingt pieds jusqu'à la rue du Bassin. où il mesure aussi soixante pieds de face, avec les bâtisses et améliorations en bois qui s'y trouvent, servant d'écuries, adjugé à John Urain Lavillebeuvre pour le prix de neuf mille piastres.

2. Un certain demi lot de terre attenant au précédent, mesurant trente pieds de face à la rue du Cirque et s'étendant en profondeur cent vingt pieds jusqu'à la rue du Bassin, où il mesure aussi trente pieds de face avec les améliorations qui s'y trouvent, adjugé audit John Urain Lavillebeuvre pour le prix de cinq mille piastres.

Conditions de la vente: Un an de crédit en billets endossés à la satisfaction du curateur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de John Bach, curateur, il a été déclaré que les propriétés susdécrites sont vendues sujettes à un bail de trois ans et six mois, à partir du dix sept avril, mil huit cent trente six, à raison de six cent piastres par an, et que l'acquéreur de chaque terrain recevra sa proportion du loyer.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les propriétés foncières et bâtisses ci dessus décrites, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes cités d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour des preuves, ce vingt-unième jour du mois de juin A. D. 1836.

L. S.

W. F. C. DUPLESSIS,
23 juin rég. des tests.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS,
Conformément à une résolution du Conseil de la 3e. Municipalité, avis est donné que vendredi, 1er. juillet prochain, il sera procédé à l'élection d'un alderman dans le second district de ladite municipalité, en remplacement de M. P. Guesnon, démissionnaire. Cette élection aura lieu à Franklin-Hall, encoignure des rues de la Levée et des Champs Elysées, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi. Sont nommés juges-inspecteurs MM. Paulin Blanc et F. Sauton, et greffier, M. Sainville St. Amand.
21 juin D. PRIEUR, maire.

MAIRIE de la Nouvelle-Orléans—Conformément à une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné que samedi, 25 du courant il sera procédé à l'élection d'un alderman dans le 3e. district de ladite municipalité, en remplacement de M. Thomas, démissionnaire. Cette élection aura lieu depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi, au café de M. J. Davis, rue d'Orléans. Sont nommés juges, MM. J. B. Faget et Ory, et greffier M. Pinguet.
16 juin D. PRIEUR, maire.

CABARET A VENDRE—Situé à l'encoignure des rues Dauphine et St. Louis, no. 127. On traitera à l'amiable jusqu'au 30 de ce mois, au cas contraire il sera vendu à l'encan, le dit jour, à 3 heures de l'après midi, par M. J. B. Blache
21 juin—9

50 Caisses Sucre blanc de la Havane, en débarquement et à vendre par
VILLATTE & TOLEDANO,
18 juin No. 56, Vieille-Levée.

CHANGE sur France, à vendre par
20 mai A. St. GEORGES

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par
7 juin KOHN, DARON & Co. 28 Bienville

TRAITES sur New York, à vendre par
12 mai M. DELIZARDI & Co.

TRAITES sur Londres, Paris, New York et Philadelphie, à vendre par
1 juin M. DE LIZARDI & Co.

TRAITES sur France, à vendre par
18 mai R A LEFEBVRE, St [illegible] et Levée.

CHANGE sur Paris, à vendre par
9 juin M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

TRAITES sur la France, à vendre par
18 juin A. ST. GEORGES.

TRAITES sur Paris, à vendre par
14 juin CUCULLU, LAPEYRE & Co.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par
R. A. LEFEBVRE,
24 mai encoignure St. Louis et Levée.

TRAITES sur Paris, à vendre au consulat de France. 30 juin

[...] —Le bateau à vapeur des Etats-Unis, MAZEPPA, capt. Sutton, partira du lac pour les susdites destinations, ce matin à 10 heures, à l'arrivée des chars de 10 heures.—Pour frêt ou passage, s'adresser à
23 juin TOURNE & BECKWITH, 28 et 29 Nlle. Levée.

Pour la Baie St. Louis, Passe a Christian, Biloxi, Pascagoula et Mobile.—Le bateau à vapeur LEONIDAS, portant la malle des Etats-Unis, partira du lac, cet après midi, à 5 heures, immédiatement après l'arrivée du char. Pour fret ou passage s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
23 juin 28 et 29, Vieille Levée

POUR MOBILE—Le bateau à vapeur à basse pression, MERCHANT, capitaine Swisler, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à [21 juin] JOHN KILSHAW, JR.

POUR TAMPICO.
(Passage seulement.)
La goëlette fine voilière CREOLE, capitaine Fisk, ayant sa cargaison engagée, partira le 27 courant. S'adresser au capitaine à bord ou à
JOHN CROSBY,
23 juin—7t rue du Camp, n. 38.

POUR LA HAVANE—La goëlette espagnole BELLA YNES, ayant son chargement engagé partira immédiatement. Pour passage seulement s'adresser à
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
21 juin rue Toulouse, no 27.

POUR MATAMOROS—La goëlette américaine, fine voilière HALCYON, capit. Dickinson, partira incessamment; pour fret ou passage s'adresser à
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
21 juin rue Toulouse no. 27,

POUR PHILADELPHIE—Le beau navire ELIZA & ABBY, capitaine Goodner, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment.—Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis le poteau No. 55, ou à
18 juin JAMES REED & Co.

POUR PHILADELPHIE;
Positivement le 30 de ce mois—Passage seulement,—Le navire paquebot JOHN SERGEANT, capitaine Van Dyke, partira pour la susdite destination comme il est dit ci-dessus. Pour passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser vis-à-vis le poteau 35 ou à JS. REED & Co.
18 juin rue Royale No. 35.

POUR LA VERA CRUZ—La goëlette mexicaine CARMEN, capitaine Sanchez, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à A. M. MIRANDA & Co.
17 juin—6 85, rue St Louis.

A LOUER OU A FRETER—La goëlette fine voilière et doublée en cuivre, ELIZABETH JANE, du port de 80 tonneaux est prête à prendre du fret. Pour les conditions s'adresser à [17 juin] COIT & Co, 20 rue de la Douane.

POUR MATAMOROS—La goëlette mexicaine VENUS, capitaine Abzena, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 barils ou passage, s'adresser à bord ou à
16 juin J. PRATS & fils

POUR TAMPICO—Le brick mexicain fin voilier DELEYTE, ayant la moitié de son chargement engagée partira sous peu.—Pour fret ou passage s'adresser à
16 juin J. PRATS & fils.

POUR CAMPECHE.— La goëlette ANA MARIA, capitaine Gomez, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira samedi prochain. Pour fret de 100 barils ou passage s'adresser à bord ou à
16 juin J PRATS & fils.

POUR LA HAVANE—Le beau brick LIGONIA, capitaine Burnham, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à (16 juin) R. GRONING & Co.

POUR MATAGORDA (Texas)—Le brick neuf et doublé en cuivre EL DORADO, capitaine Welch, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
16 juin W BRYAN, 36, Vieille Levée.

POUR LE LAC SABINE—La goëlette fine voilière et doublée en cuivre VAN BUREN, capitaine Holland, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à
16 juin W BRYAN, 36 Vieille Levée

A FRETER—La barque anglaise A. L. TRITON, capt. Greaves, du port de 305 tonneaux, et maintenant prête à recevoir du fret. S'adresser à
14 juin T. BARRETT & Co.

A FRETER—Le navire fin voilier QUEEN ADELAIDE, capitaine Rolan, du port de 379 tonneaux, et prêt à recevoir son chargement. S'adresser à
14 juin T. BARRETT & Co.

Navire Demandé—Un navire qui ne cale pas plus de 5 pieds et demi d'eau, avec son chargement à bord, pour faire un voyage au Texas. S'adresser à Wm. BRYAN,
14 juin 36, Vieille Levée.

A FRETER—Pour un port de l'île de Cube, la polacre espagnole VIZCAYNA, du port de 134 tonneaux, doublée et chevillée en cuivre. Pour les conditions, s'adresser à
11 juin A. M. MIRANDA & co. 85, rue St Louis

Ventes à l'Encan.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le vendredi, 24 juin courant, à midi, à la Bourse de Hewlett:

Un terrain d'encoignure situé à l'angle nord des rues Marais et Ursulines, mesurant, au pied américain, 27 pieds 7 pouces de face à ladite rue des Marais sur 104 pieds 3 pouces à la rue des Ursulines, et 94 pieds sur la ligne limitrophe; ledit terrain ouvre d'environ 2 pieds dans la profondeur, avec une maison de 4 appartemens, briquetée entre poteaux, cabinets, galerie, puits en brique, cuisine en bois, etc.

Conditions: $600 comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque 15 juin

AVIS D'ADMINISTRATEUR—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession d'Harvey Hunt sont requises de les présenter pour être soldées, dans un délai de 10 jours de cet avis, à
17 juin—5 JOHN CULBERTSON, 59 Ste Anne.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement de l'Anne Louise:
2 futailles vieux cognac de 1830,
27 do 1831,
50 tierçons vinaigre,
300 paniers anisette superfine,
50 caisses fruits à l'eau de vie,
500 caisses vin rouge, Léoville, Haut Brion, St. Estèphe, St. Julien.
GUERIN & POUVERIN,
17 juin—10 enc. Dumaine et Royale.

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Thomas Barrett,
E. Sainett,
S. W. Oakey,
James Carrell,
John Kilshaw, jr
} Commissaires pour recevoir les souscriptions.
7 juin

A VENDRE à bon marché—Un bon Cabriolet avec ses harnais. S'adresser à R. SALAUN, rue de l'Esplanade, entre Amour et St. Claude.
18 juin—6

STEPHEN H. BARDASCH, de Pologne, Docteur en médecine et chirurgie, venant s'établir à la Nouvelle Orléans, offre ses services au public. Son cabinet de consultations sera ouvert depuis midi jusqu'à trois heures, à son domicile, rue Royale, No. 103.
9 juin—15

SI M. John Mayer, natif d'Angleterre, se trouve dans cette ville, il est prié de s'adresser au magasin situé à l'encoignure Toulouse et Vieille Levée, où on lui apprendra une nouvelle intéressante.
22 juin—3 ISAAC HART.

M. LE Dr. RIVEZ, qui depuis longtemps s'occupe spécialement des différentes maladies des pieds, tels que cors, oignons, &c. a l'honneur d'informer les habitans de cette ville, qu'il vient de s'y fixer, rue d'Orléans, no 21. Il annonce également qu'il a apporté de Paris, le dépôt du Topique Coporistique seul médicament qui par quelques applications successives sur les cors, durillons, &c. mis à nu, réussisse à opérer une guérison complète et sans douleur.

On trouvera aussi chez lui, en dépôt, la poudre dentrifice de Charard.
22 juin—6

HOTEL DU PHARE.

LE soussigné ayant abandonné la direction de l'Hôtel Washington, a ouvert l'établissement connu sous le nom de Hôtel d'Elkins, situé sur le lac Pontchartrain, à l'embouchure du Bayou St. Jean, et se propose de le tenir sur un pied convenable aux besoins d'un public généreux, dont il se plait à reconnaître la libéralité à son égard.

La position de cet établissement commande une vue très étendue du lac et des environs. L'élévation et la construction de l'Hotel du Phare en font un des meilleurs endroits que puisse choisir un invalide pour s'y rétablir et prendre des forces, ainsi que pour l'homme d'affaires qui désire oublier pour quelques tems le tumulte de la ville. Le propriétaire n'a rien épargné pour satisfaire tous les désirs que pourraient former les personnes qui l'honoreront de leur présence.

Pour faciliter les communications, il a établi un Omnibus qui parcourera la distance entre l'hôtel et la ville à des heures fixes et prendra des passagers la Bourse de l'Arcade, des Négocians, rue Royale, et de Hewlett, ainsi qu'à l'Hôtel de Bishop.

Départ de la ville à 7 heures, A. M.—à 2 heures P. M.
" du lac à 10 heures A. M.—à 5½ heures P. M.

Prix de la course simple, 50 cents; le passage du bac, gratis.

Le propriétaire s'est préparé pour les parties de plaisir et dîners particuliers. Un excellent cuisinier est engagé pour la saison et la table sera chaque jour couverte de ce que le marché fournit de meilleur style. La buvette sera constamment fournie des liqueurs les plus fines, de vins, choisis avec le plus grand soin. Des glaces et sorbets seront préparés tous les soirs. Les bains sont maintenant prêts pour les visiteurs et les baigneurs. Il serait inutile de parler ici des avantages qui résultent pour la santé de l'habitude de se baigner fréquemment; on sait quelle importance sanitaire ce délassement acquiert sous un climat brûlant.

Le propriétaire espère qu'il saura rendre agréable le séjour de l'Hotel du Phare et mériter le patronage du public et des amis de la bonne chère.
14 juin-6,3ps SEWELL T. TAYLOR.

VIN—400 barriques vin vieux de Marseille, marque B Auban Bandal, à vendre par J Vatinel, maison CAZEAUX & BIJOTAT & Co. rue du Camp, No. 36 21 juin—6

Ventes à l'Encan.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

Terrains sur l'Esplanade.

SAMEDI prochain, 25 du courant, à la Bourse Hewlett, à midi, il sera vendu.

Deux Lots de Terre de grande Valeur

Situés sur l'Esplanade, entre le prolongement des rues Robertson et Derbigny, vis-à-vis le prolongement de la rue Claiborne; cette belle rue devant s'ouvrir prochainement, passera nécessairement sur ces deux terrains, dont les mesures sont conformes au plan qui sera exposé à la Bourse.—Les banquettes doivent être faites en curbstone, par la Corporation, et pour son compte.

Conditions—à la vente.

Les actes de ventes en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 juin

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu, samedi, 25 juin 1836, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure St. Louis et Chartres, L'Esclave ELIZA, négresse d'apen-près 17 ans; d'une forte constitution et d'un caractère doux, habituée aux enfans et cuisinière, blanchisseuse et repasseuse ordinaire.—Elle est pleinement garantie et n'est vendue que parce que son maître quitte le pays.
22 juin.

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu, samedi, 25 juin à midi, à l'Arcade des Banks,

Le Steam-Boat Vétéran,

A quai vis-à-vis la Presse à Coton d'en haut, où il peut être examiné—Il a été construit il y a environ trois ans et il a été récemment réparé en neuf.

Conditions—Un quart comptant, et la balance à 6 mois, en un billet endossé à la satisfaction du vendeur 23 juin

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu, samedi 25 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett:

Une terre située à la baie St. Louis, mesurant 3/4 arpents de face sur 40 de profondeur, bornée d'un côté par Charles Fabre et de l'autre par l'ancien cimetière. Il se trouve dessus une maison de-maître neuve mesurant 30 pieds de long sur 25 de large, contenant 4 appartemens et 2 cabinets et galerie, cuisine, chambres à domestiques, hangard &c. Il y a sur les lieux des pêchers, pruniers, figuiers, &c et nombre d'arbres pour ombrage.

La terre est défrichée à 5 arpens de profondeur, il y a une excellente source d'eau.

Conditions—6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction avec hypothèque.

Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock N. P. aux frais des acquéreurs. 23 juin

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu à la Bourse Hewlett, lundi 27 courant, à midi—

110 LOTS DE TERRE

situés à Marlytown, sur la rivière Amite, dans la paroisse de Livingston, d'après un plan qui sera exposé le jour de vente; en même temps, une maison en bois, avec 10 lots de terre, dans le même village.

Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Conditions, à la vente. 23 juin.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le samedi, 25 juin, à midi, à la Bourse Hewlett:

40 actions de la Banque des Améliorations, sur lesquelles $15 par action ont été payées.

Conditions: comptant. 23 juin

PAR M. BARNETT, Sr

IL sera vendu samedi, 25 juin, à midi, à la Bourse de Hewlett:

Un lot de terre de grande valeur situé entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, mesurant 26 pieds 10 pouces et 4 lignes de face au chemin public sur 26 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de 119 pieds 8 pouces à la ligne supérieure et 116 pieds 1 pouce et 6 lignes à la ligne inférieure, le tout conformément à un plan déposé à la Bourse de Hewlett.

Ledit lot est entouré et est borné d'un côté par la maison de MM. Lizardi et de l'autre par celle de M R Trudeau.

Conditions de la vente: L'acquéreur prendra le lieu et place du vendeur pour le paiement des billets émis pour le prix d'achat et les intérêts dûs sur les deux premiers billets échus. Il jouira du privilège de remettre à 20 ans le paiement des trois derniers billets conformément à une résolution du conseil de ville.

Premier billet échu le 1er février 1835 de	$[illegible] 99	
Intérêts au 1er. juin	168 25	
		$3,541 65
Second billet échu le 1er février 1836 de	$2,4[illegible] 40	
Intérêts	56 72	
		$2,546 12
3e billet payable le 1er fév. 1837 de		2,619 60
4e do do do 1838 de		2,752 80
5e do do do 1839 de		2,886
		$13,345 97

Le surplus payable en un billet à six mois endossé à la satisfaction du vendeur. 23 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain, 25 du courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi, la négresse KETTY, âgée d'environ 32 ans, avec son enfant de 6 mois, Ketty est cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique de maison, garantie des maladies et vices prévus par la loi, excepté qu'elle s'est brulé la main gauche depuis son enfance.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente chez W. Boswell, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 23 juin

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu jeudi, 23 courant, à 5 heures de l'après midi, sur la Levée, entre les rues Hôpital et du Quartier, les articles suivans, débarquant du brick Carolina, venant de Cette. La vente sans lieu sans faute:

378 barriques vin rouge,
297 barils vin de Madère (imitation), 121 do
30 barriques vin blanc,
20 barils vin muscat,
74 caisses raisins en eau de vie,
123 caisses d'olives,
2 jarres saucissons,
48 ballots bouchons,
4 barils sardines,
200 boites vermicelle,

Conditions, audessous de $300, 60 jours; $300, 90 jours; $1000, 4 mois, audessus 5 mois, pour billets endossés à satisfaction. 23 juin

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi 25 juin 1836, à midi, à l'Arcade de Banks, 36 LOTS DE TERRE situés au faubourg Bouligny. 23 juin.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi prochain, 25 du courant, à la Bourse Hewlett, à midi précis:

L'esclave Cassandre, mulâtresse, âgée de 20 ans, domestique de maison, ayant un bon caractère, entièrement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente, en l'étude de W Y Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur. 23 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Terrains de valeur au faubourg Tremé.

IL sera vendu lundi prochain, 27 du courant, à la Bourse Hewlett, à midi précis:

Sept terrains de valeur, situés rue des Ursulines et face à la Promenade Claiborne, dont l'ouverture doit se faire. C'est une bonne occasion pour les spéculateurs d'employer leurs capitaux dans un quartier qui augmente rapidement. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la bourse avant la vente.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, en l'étude de T. Seghers, notaire public. 23 juin

PAR B. BOUNY.

IL sera vendu samedi, 25 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, pour cause de départ:

33 lots de terre situés dans le faubourg Darcantel, désignés par les ilets no. 41, 42, 43 et 8 bornés par les rues Avenue Monroe, Timoléon, Socrate, de Bias, Léonidas, Virginius, Bagatelle, de l'Union, Marigny et Champs Elysées; pour les dimensions, voir le plan qui se trouve déposé à la Bourse.

Trois beaux terrains bien remblayés et cultivés en jardin, avec une belle et bonne maison de 4 appartemens, galerie et cabinets, cuisine, écurie, puits, etc. situés dans l'ilet no 7 du faubourg Washington, presqu'en face de la Papeterie, bornés par les rues Morales, St. Ferdinand, Promenade des Bons Enfans et de la Presse.

Trois lots de terre bien situés dans le faubourg Franklin, désignés par l'ilet no. 42, immédiatement après la propriété de M. Frédéric, bornés par les rues Girod, Marigny, St. Jean Baptiste et des Champs Elysées.

Un lot de terre et les bâtisses qui s'y trouvent, situé à l'encoignure des rues d'Amour et de la Musique, faubourg Marigny.

Un terrain de valeur situé au faubourg Marigny, à un demi ilet de l'Esplanade, faisant face à la rue des Français et tout auprès de l'Hôtel de la Monnaie; pour la dimension des différens lots de terre ci-dessus, voir les plans qui se trouvent déposés à la Bourse.

Conditions. Pour les 33 premiers lots de terre à 1 et 2 ans de crédit, et pour les autres 8 derniers à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs, ainsi que les frais pour la mise en possession à la charge des mêmes. 23 juin

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu samedi, 25 du courant, à midi précis, à la Bourse de Hewlett:

Hypolite, nègre créole âgé de 17 à 18 ans, bon cocher, charretier et un peu domestique, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente pardevant Th. Seghers, not. pub. 22 juin

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.

IL sera vendu vendredi, 24 juin, à 10 heures du matin au no 75, rue Royale, une quantité de meubles de maison consistant en armoires, tables à thé, tables pour le centre d'une salle, sideboard, chaises, glaces, lampes, etc. Le menuisier est parfaitement travaillés, et a été ordonné par MM. Meeks & fils de N York, ces meubles sont presque neufs ainsi que les lampes et les glaces. Aussi: 1 quart de barrique vin Madère Bourgogne rouge; 1 dito blanc do; 1 de Sherry; une demi pipe Madère.

Conditions: Toutes sommes audessous de $100 comptant; audessus, à 4 mois de crédit en billets endossés. 21 juin

PAR P. A. GUILLOTTE.

Beaux Mulets du Mexique.

Il sera vendu, jeudi 23 du courant à 9 heures précises, à la résidence de l'encanteur susnommé, 120 mulets et quelques chevaux arrivant du Mexique (par terre) en parfait état.

Conditions: Toutes sommes audessous de $100 comptant, de $100 et audessus 90 jours en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Les animaux ne seront livrés qu'après que les conditions auront été remplies. 20 juin—4

JAMBONS DE WESTPHALIE—50 jambons de Westphalie, débarquant et à vendre par
16 juin HENRY, LATAPIE & Co.